

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 9 JUILLET 2024 à 20H
au siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf juillet, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 17

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : /

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 11

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Stéphane CHAUSSON à Franck PACCARD, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Isabelle LOUBET GUELPA à Claude COLLOMB-PATTON, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Chantal PASSET

Absents : 3

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Hélène FAVRE BONVIN

N° DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	SENS DU VOTE
	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 mai 2024	27 voix pour 1 abstention
2024/060	Budget principal - Vote de la décision modificative n°1	Approuvé à l'unanimité
2024/061	Budget principal – Avance de trésorerie	Approuvé à l'unanimité
2024/062	Budget annexe « Zones d'activités économiques » - Approbation du compte de gestion 2024 de dissolution	Approuvé à l'unanimité
2024/063	Vote d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs avec Vélôpito	18 voix pour 10 abstention
2024/064	Approbation de la convention partenariale d'objectif avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	Approuvé à l'unanimité
2024/065	Approbation du contrat d'architecte conseil avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	Approuvé à l'unanimité
2024/066	Engagement d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la réalisation d'un projet immobilier de logement social au lieu-dit « Le Viking » aux Villards-sur-Thônes	Approuvé à l'unanimité
2024/067	Elaboration d'un comité technique pour l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la réalisation d'un projet immobilier de logement social au lieu-dit « Le Viking » aux Villards-sur-Thônes	Approuvé à l'unanimité
2024/068	Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis 2022-2026 – Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Approuvé à l'unanimité
2024/069	Projet de périmètre d'intervention et statuts de l'établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère)	Approuvé à l'unanimité
2024/070	Approbation de la convention de mécénat pour le fonds de dotation Eugène et Marie FOURNIER	Approuvé à l'unanimité
2024/071	Approbation du rapport d'activité 2023 sur la qualité et le prix du service de prévention et gestion des déchets	Approuvé à l'unanimité
2024/072	Candidature à l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »	Approuvé à l'unanimité
2024/073	Renouvellement de la convention de partenariat pour le maintien de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc	Approuvé à l'unanimité
	Décisions prises par Monsieur le Président au titre des articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales	A pris acte

Affichée et publiée le 11 juillet 2024

Le Président

Gérard FOURNIER-BIDOZ

